

ANNEXE No 1

2. La radiation des paragraphes (g) et (h) de l'article 4.

3. L'insertion du paragraphe suivant clause (g) dans l'article 4:—"Le service des canaux du Dominion, à l'adoption de cet Acte, de la manière qui pourra être de temps à autre déterminée par le Gouverneur général en conseil."

4. L'insertion du mot "urgence" avant le mot "nécessité" dans les lignes 2 et 4 de l'article 4.

M. F. Meredith, C.R., représentant la Shipping Federation of Canada, Montréal, a parlé en faveur des amendements suggérés par M. King.

M. Robb, gérant de la Fédération, a été entendu. M. Chrysler a déclaré que les parties intéressées représentées par M. Casgrain et lui-même, étaient disposées à accepter les amendements suggérés par M. Francis King; subséquemment, toutefois, il a soumis deux amendements qu'ils avaient préparés, comme suit:—

1. Article 4, 1er paragraphe.—Avant le mot "nécessité" dans la deuxième ligne, ajouter le mot "urgence."

2. Article 4, paragraphe (e).—Substituer ce qui suit:—"le transport de voyageurs, marchandises, messageries, ou malles de Sa Majesté et l'exécution de tout travail s'y rapportant."

Les messieurs dont les noms suivent ont ensuite parlé au comité:—

M. S. Percy Smith, secrétaire de la Cie de Navigation Richelieu et Ontario.

M. W. J. White, représentant la Cie de Transport Dominion et la Cie de Transport Dominion.

M. J. Harvey Hall, représentant les employés de chemins de fer du Canada.

M. P. M. Draper, secrétaire du Congrès des Métiers et du Travail du Canada; et le

Dr Black, M.P., dans l'intérêt de la santé publique.

M. Hall a soumis un certain nombre de lettres reçues d'employés de chemins de fer en réponse à des questions qui leur ont été soumises au sujet des effets du Bill. (Voir témoignages.)

M. Draper a soumis un mémoire du Congrès. (Voir témoignages.)

La comité s'est ajourné à demain, à 10.30 heures o.m.

Certifié,

WALTER TODD,
Secrétaire du Comité.

MERCREDI, 25 avril 1906.

Le comité s'est réuni à 10 heures, a.m.

Présents : MM. Daniel (président), Fitzpatrick, Ames, Geoffrion, Macdonald, Miller, Piché, Pringle, Schaffner, Sinclair et Smith (Nanaïmo).—12.

Le Dr Black propose l'amendement suivant dans l'intérêt de l'hygiène publique, savoir :—

"Aucune corporation de chemin de fer, de navigation, de fabrication manufacturière ou aucune compagnie, et aucuns particuliers ou particulier, employant des ouvriers, n'emploiera ou ne fera employer, pour travailler le dimanche, une personne quelconque qui aura travaillé plus de cinq jours de dix heures pendant la semaine précédente.

M. George Bury, surintendant général du chemin de fer du Pacifique Canadien, Winnipeg, parle devant le comité ; une lettre de M. Cassels, à M. Bury, re coût de la